



Saint - Aunès le 14 avril 2011

Nos Réf. : V. Malavielle / G. Brès-Sayd.

CONSEIL MUNICIPAL
DU 14 AVRIL 2011

COMPTE RENDU DE SÉANCE

Le quatorze avril deux mil onze, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni sous la Présidence de Marie-Thérèse BRUGUIÈRE, Sénateur-Maire de Saint-Aunès.

Présents :

A. AMASIO, A. AQUILINA, M-F. BA, J-P. BAUD, V. CARBONELL,
H. CRISTAU, G. GRABIEL, J. HELSEN, A. HUGUES, M-L. MALATERRE,
B. MEYNIER, M. PECCOUX, C. PEREYRON, R. SALVADOR, P. SEGURA,
F. THOMAS, J-L. VALETTE, E. VERDELHAN

Absents excusés :

P. VANDROUX. a donné procuration à M-Th. BRUGUIÈRE.
M. DUFOUR. C. SALANDROUZE.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le Procès Verbal de la dernière réunion du 24 mars 2011.

Emilie VERDELHAN est nommée Secrétaire de séance.

- FINANCES & SÉCURITÉ -
- Henri CRISTAU -

I - VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2011.

Monsieur Henri CRISTAU, Adjoint délégué aux Finances, indique au Conseil Municipal que, pour l'exercice 2011, la fixation des taux d'imposition doit se faire en prenant en compte les implications fiscales de la fusion du Syndicat Intercommunal à Vocation Multiples de l'Etang de l'Or [S.I.V.O.M.] avec la Communauté de Communes du Pays de l'Or [C.C.P.O.].

En effet, les Communes membres du S.I.V.O.M. ont voté la dissolution de cet organisme et la reprise des compétences syndicales par la C.C.P.O. à compter du 1^{er} janvier 2011. Les services assurés par le S.I.V.O.M. étaient financés par une participation communale (138.563 € en 2010 pour Saint-Aunès) prélevée directement sur le budget de la commune. La C.C.P.O., pour assurer le financement des charges transférées a prévu d'utiliser **une partie de la fiscalité additionnelle** sur l'impôt ménage (en particulier T.H. et T.F.B.) qu'elle va prélever à partir de 2011. Ce prélèvement permettra de retrouver la même origine du financement des services à la personne que dans les contributions communales précédentes qui provenaient également des ménages.

Notre commune ne paiera donc plus de participations et l'économie ainsi réalisée sur le budget de fonctionnement permettra de neutraliser une partie de la nouvelle taxe additionnelle intercommunale par **une baisse des taux communaux**, de sorte que le transfert de charge des participations soit **compensé en majeure partie** pour le contribuable Saint-Aunésois.

En tenant compte, d'une part, de ce contexte de taxes additionnelles de la C.C.P.O., et, d'autre part, des nécessités de financement pour l'équilibre du budget 2011, les taux d'imposition proposés pour 2011 sont en baisse par rapport à ceux appliqués en 2010 :

Taux 2010 :	T.H. 10,87 %	F.B. 14,12 %	F.N.B. 76,71 %
Taux 2011 :	T.H. 9,75 %	F.B. 14,00 %	F.N.B. 68,80 %

Avec les taux proposés, les **produits attendus en 2011** sont les suivants :

	Bases €		Produits €
Habitation	4.917.000	9,75	479.407
Foncier Bâti	4.991.000	14,00	698.740
Foncier Non Bâti	98.100	68,80	67.493
		Total	1.245.640

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité les taux d'imposition proposés pour 2011.

II - BUDGET PRIMITIF 2011.

Monsieur Henri CRISTAU, Adjoint délégué aux Finances, présente au Conseil Municipal, le projet de Budget Primitif pour 2011 :

FONCTIONNEMENT

DÉPENSES

LIBELLÉ	B.P. 2009 Réalisés en €	B. P. 2010 Réalisés en €	B. P. 2011 en €
11 - Charges à caractère général	817.548,94	730.256,45	840.000,00
12 - Charges de personnel	846.275,64	899.967,25	930.000,00
65 - Autres charges de gestion courante	370.263,15	394.372,43	265.000,00
66 - Charges financières (intérêts)	107.372,85	101.677,65	115.000,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement	2.141.670,85	2.126.273,78	2.150.000,00
23 - Virement à la section d'Investissement	1.531.000,00	700.000,00	930.000,00
42 - Opérations d'ordre de transfert.	366.007,15	47.057,83	/
Total des dépenses de fonctionnement	2.507.677,73	2.873.331,61	3.080.000,00

RECETTES

LIBELLÉ	B.P. 2009 Réalisés en €	B.P. 2010 Réalisés en €	B.P. 2011 en €
02 - Excédent de fonctionnement reporté	1.117.105,97	236.818,94	447.922,50
013 - Atténuation de charges	29.803,87	38.120,67	36.077,50
70 - Produits des services, Domaines et ventes	14.953,58	13.082,53	15.000,00
73 - Impôts et Taxes	1.914.347,74	2.084.728,74	1.980.000,00
74 - Dotations et participations	596.580,48	467.022,19	461.000,00
75 - Autres produits de gestion courante	3.270,86	11.505,16	130.000,00
77 - Produits exceptionnels	373.606,55	37.563,19	10.000,00
42 - Opération d'ordre de transferts	12.662,67	22.656,51	/
Total des recettes de fonctionnement	2.945.225,75	2.674.678,99	3.080.000,00

INVESTISSEMENT

RECETTES

Chapitre	LIBELLÉ	Montant en €
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	290.243,82
021	Virement de la section de fonctionnement	930.000,00
024	Produit des cessions "Les Côteaux"	330.000,00
10222	Fonds de Compensation de la T.V.A.	230.000,00
10223	T.L.E.	17.756,18
10228	Taxes Parkings (2 Tondut, 2 Hectares)	32.000,00
1321	Subventions Sénat 2010 (Saint-Exupéry) 30.000 Sénat 2011 (Mas de Sapte)30.000	60.000,00
1323	Subventions Département 2010 (Voirie)33.000 Département 2011 (Voirie)18.000 Département 2011 (Parvis Mairie)..26.000 Electrification 2011.....13.000	90.000,00
1325	Fonds de concours C.C.P.O. (Voirie)	80.000,00
1641	Emprunt	100.000,00
Total des recettes d'Investissement		2.160.000,00

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant en €
01	Déficit d'investissement 2010 reporté	290.243,82
16	Annuités d'emprunt (capital)	140.000,00
2111	Acquisitions de terrains (Moniquet - Martin)	120.000,00
	Acquisitions de matériels et mobiliers :	44.756,18
2158	- matériels et outillages techniques.....10.000,00	
2183	- informatique et logiciels.....10.000,00	
2184	- mobilier de sécurité civile.....10.000,00	
21578	- mobilier urbain (signalétique / Toutounet).....14.756,18	
	Aménagement de terrains :	40.000,00
2121	- plantations et jardins.....20.000,00	
2128	- terrain d'entraînement foot.....20.000,00	
2131	Bâtiments	80.000,00
	Voirie et Réseaux :	1.445.000,00
2151	- Voirie générale (Marché à bons de commande) 170.000,00	
21534	- Electrification (marché à bons de commande) 100.000,00	
Op. 958	- Impasse du Parc.....60.000,00	
Op.961	- Espace Saint-Exupéry.....170.000,00	
Op.964	- requalification de l'Avenue du Mas de Sapte 550.000,00	
Op.965	- Parvis de la Mairie.....70.000,00	
Op.966	- Carrefour de l'Avenue de Melgueil.....75.000,00	
Op.967	- Enfouissements RS, avenue des Costières.....180.000,00	
Op.968	- Chemin de l'Autoroute vers l'Ecoparc.....70.000,00	
Total des dépenses d'Investissement		2.160.000,00

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve, à l'unanimité, le Budget Primitif 2011 présenté.

CONTRIBUTION DIRECTES 2011 : IMPACT DE LA FISCALITÉ COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE L'OR.

La C.C.P.O. a introduit des taxes additionnelles sur les contributions directes des ménages pour financer :

- d'une part, la prise en charge des anciennes participations communales au S.I.V.O.M. (127.755 pour Saint-Aunès),
- et,
- d'autre part, des besoins de financement propres à la Communauté de Communes du Pays de l'Or :

	T.H.	F.B.	F.N.B.
Prise en charge des participations	1,10 %	1,42 %	7,51 %
Besoins de financement C.C.P.O.	0,70 %	0,91 %	4,80 %
Total des Taxes Additionnelles	1,81 %	2,33 %	12,31 %

IMPACT POUR LE CONTRIBUABLE MOYEN DE SAINT-AUNÈS.

	2010			2011		
	T.H.	F.B.	T.E.O.M.	T.H.	F.B.	T.E.O.M.
Bases moyennes	4613	2500	2500	4720	2558	2558
Taux (commune + C.C.P.O.)	10,87	14,12	9,00	11,56	16,33	10,0
Produits	501	353	225	546	417	256
Total des Produits	1.079 €			1.219 €		

AUGMENTATION TOTALE : +140 € [C.C.P.O. : 82 € et commune : 58 €].

COMPENSATION APPORTÉE PAR LA BAISSÉ DES TAUX COMMUNAUX

Prélèvement C.C.P.O. pour participation		Pertes de fiscalité communale	
T.H. (1,10 %)	: 54.087	(10,87 - 9,75 = -1,12)	: - 55.071
F.B. (1,42 %)	: 70.872	(14,12 - 14,0 = -0,12)	: - 5.989
F.N.B. (7,51 %)	: <u>7.367</u>	(76,71 - 68,8 = -7,91)	: - 7.760
Total	: 132.326	Perte d'AC	: <u>-10.805</u>
		Total	: -79.628

TAUX DE COMPENSATION : 60,97%

ÉQUIVALENCE D'AUGMENTATION DES TAUX COMMUNAUX

Produits 2011 sans variation de taux communaux :	1.314.460 €}}	
Produits 2011 avec variation de taux	: 1.245.650 €}}}	1.373.395 €
Economie des participations	: 127.755 €}}	

ÉQUIVALENCE D'AUGMENTATION DES TAUX : +4,48% (1.373.395 / 1.314.460).

**-SCOLAIRE -
-M-Françoise BA**

COOPÉRATIVE SCOLAIRE – ÉCOLE MATERNELLE.

Madame Marie-Françoise BA, Adjoint délégué à la Commission Scolaire, informe le Conseil Municipal que sur le Budget « Sorties - Projets », la coopérative scolaire a avancé la somme de 392 € pour le spectacle «MAROU le Petit Australien» du jeudi 24 mars 2011.

Pour régulariser cette dépense, elle demande de verser cette somme à la coopérative scolaire ; celle-ci viendra en déduction du Budget « Sorties / Projets » alloué à l'école maternelle.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'attribuer à la coopérative scolaire la subvention sollicitée.

VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS.

Monsieur Pierre SÉGURA, Adjoint délégué aux Associations, propose au Conseil Municipal :

- de voter une avance de subvention au Club Taurin «Lou Rasetaire» pour l'organisation de la Féria de Pentecôte 2011, d'un montant de 10.000 €
- d'accorder une subvention complémentaire à l'association « Musique en Eveil » pour l'organisation du concert de violons du samedi 17 avril 2011 d'un montant de 500 €
- d'accorder une subvention à l'association « Le 34 en court » pour le soutien d'une action pour la Ligue contre le Cancer.

Le Conseil Municipal,

- après en avoir délibéré,
- décide à l'unanimité d'accorder :
 - . après que Monsieur Vincent CARBONELL se soit retiré, une subvention de 10.000 € au Club Taurin Paul Ricard, "Lou Rasetaire" afin de lui permettre d'honorer les engagements pris pour l'organisation de la Féria de Pentecôte 2011,
 - . une subvention de 500 € à l'association « Le 34 en court » pour le soutien d'une action pour la Ligue contre le Cancer.
 - . une subvention complémentaire de 500 € à l'association « Musique en Eveil » pour l'organisation du concert de violons du samedi 17 avril 2011.

-URBANISME & ENVIRONNEMENT-

-Alain AQUILINA-

I - PLAN LOCAL D'URBANISME [P.L.U.] : MODIFICATION N° 3.

Monsieur Alain AQUILINA, Adjoint à l'Urbanisme, informe le Conseil Municipal qu'une modification n° 3 du P.L.U. a été programmée par Madame le Sénateur-Maire de Saint-Aunès.

Cette modification concernera (entre autre) :

➤ **Changement de destination d'anciens bâtiments agricoles à qualité architecturale** : actuellement ces Mas, en Zone Agricole, ne peuvent réhabiliter leurs bâtiments désaffectés, anciennement nécessaires à leur activité.

Certains de ces bâtiments possèdent une valeur architecturale indéniable ; un reportage photos a été réalisé dans le cadre de cette modification. Un changement de destination par Mas (logements, bureaux, salles de spectacles, activités diverses....) pourrait être accordé.

➤ **Piscine en Zone A et NA :**

Les règlements actuels concernant la zone A autorisent uniquement sur les exploitations agricoles, les constructions liées à l'exploitation.

La construction de piscine, à l'intérieur de ces Mas est donc interdite. Il parait normal d'autoriser à proximité de l'habitation principale ce type de réalisation.

➤ **Vallat des Pruniers / Z.A.C. des Châtaigniers :**

Afin de permettre la réalisation d'une partie du Vallat des Pruniers (environ 8 ha), il convient de modifier le classement de la zone AUf en zone AUo, une réflexion devra être menée pour **transférer le zonage AUo** accordé à la Z.A.C. des Châtaigniers vers le Vallat des Pruniers, et inversement classer le secteur de la Z.A.C. des Châtaigniers en zone AUf. en totalité ou partiellement, conformément au S.C.O.T. du Pays de l'Or.

➤ **Division parcellaire en zone U2 :**

Dans le cadre de divisions parcellaires dans les secteurs pavillonnaires il est nécessaire de fixer un Coefficient d'Occupation des Sols [C.O.S.] maximum sur l'ensemble de la parcelle.

➤ **Déclassement des parcelles AC 31 et AC 18 :**

Ces deux parcelles situées à proximité du parcours sportif, classées initialement en éléments paysagers, ne représentent aucun intérêt au point de vue environnemental. Il serait donc opportun de les classer en zone U2a pour permettre leur vente et la réalisation de logements permettant une densification du centre ville conformément aux directives du Schéma de Cohérence Territoriale S.CO.T. du Pays de l'Or. [S.CO.T.].

➤ **Nuancier de façades :** une mention sur l'existence d'une palette de couleur concernant les façades des maisons sera incérée dans l'article 11 alinéa 2 de notre P.L.U. Ce nuancier permettra d'éviter des enduits non conformes au paysage local.

II - PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES D'INONDATIONS [P.P.R.I.].

La réglementation du nouveau P.P.R.I., approuvé le 13 septembre 2010, devra être intégrée au nouveau P.L.U.

Toutes ces modifications seront présentées et débattues lors d'un prochain Conseil Municipal.

III - SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE DU PAYS DE L'OR [S.CO.T.].

Monsieur Alain AQUILINA, Adjoint délégué, donne un compte rendu de la réunion tenue à la Communauté de Communes du Pays de l'Or le 07 avril 2011, sur l'élaboration définitive du S.CO.T. et du Document d'Orientations Générales du Pays de l'Or [D.O.G.]. L'augmentation prévisionnelle de la population sur l'ensemble du Pays de l'Or, et plus particulièrement sur notre Commune a été longuement discutée et sera très prochainement modifiée et représentée ainsi que les densités moyennes minimales sur les Collectivités.

**L'ORDRE DU JOUR ÉTANT ÉPUISÉ
LA SÉANCE EST LEVÉE À 23 H 30**